

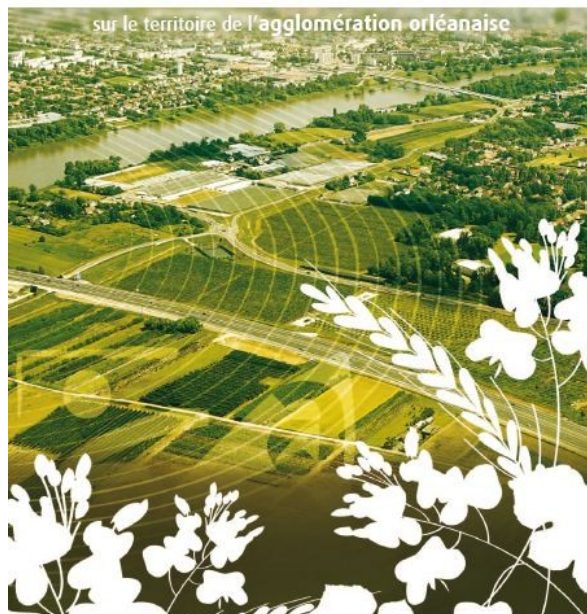


Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Sol	Agglomération Orléans Val de Loire	Référence : 45_S_01	Date : Janvier 2013

Charte agricole de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (45)

CHARTE AGRICOLE

pour une **AGRICULTURE URBAINE DURABLE**
sur le territoire de l'agglomération orléanaise



Source : Agglomération Orléans Val de Loire

Historique/Contexte	<p>En 1968, 2088 exploitations étaient réparties sur l'agglomération ; aujourd'hui elles ne sont plus que 232.</p> <p>Les espaces agricoles représentent environ 30 % du territoire, et constituent un élément fort du paysage mais aussi une richesse économique. Ils offrent, en 2012, 850 emplois directs à temps plein et dégagent un chiffre d'affaires de 77 millions d'euros</p> <p>Le Préfet de la région Centre et du Loiret, le Président de la Chambre d'agriculture du Loiret et le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ont signé une charte agricole afin de marquer leur volonté de mettre en œuvre une stratégie commune pour une agriculture urbaine durable sur le territoire. Les 22 maires de la communauté d'agglomération ont également ratifié ce document.</p>
Calendrier	<p>-2010 : des étudiants de Polytech'Tours, sous la conduite de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, ont réalisé une étude sur la préservation des espaces agricoles</p> <p>-Début 2011 : diagnostic territorial « la situation de l'agriculture sur le territoire de l'agglomération »</p> <p>-D'avril à novembre 2011 : phase de concertation</p> <p>-De janvier à juin 2012 : analyse des propositions formulées et rédaction de la Charte</p> <p>-Juillet 2012 : signature par l'ensemble des partenaires.</p>
Territoire	<p>Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dite « l'AggLO ». Un territoire intercommunal de 330km² regroupant 22 communes pour 273 000 habitants.</p>
Co-Maîtrise d'ouvrage	<p>Partenariat entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire « AggLO » et la Chambre d'agriculture du Loiret</p>
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	<p>Bureau d'études « Res Publica » (Paris) – Phase Concertation Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise – Phase Rédaction</p>
Objectifs	<p>-définir un juste équilibre dans l'utilisation des sols entre le développement de l'urbanisation comprenant l'habitat et les zones économiques et contribuer au maintien d'une activité agricole durable</p>
Contenu	<p>Charte signée pour 5 ans.</p> <p>1-Diagnostic territorial</p> <p>2-Socle des engagements sur trois grands axes :</p> <p>-« Connaître, préserver et pérenniser » : Prendre en compte l'activité agricole dans le développement de l'agglomération et assurer une pérennité au foncier agricole (3 orientations-9 actions)</p> <p>-« Produire et vendre » : Valoriser et favoriser l'activité</p>



le Grenelle Environnement

	économique des exploitations (4 orientations-11 actions) -« Communiquer et mettre en réseau » : Améliorer l'image de l'agriculture et valoriser l'activité agricole (1 orientation-3 actions)
Difficultés	
Sensibilisation	-25 réunions de concertation : au total, plus de 300 participants se sont impliqués (exploitants, associations, élus locaux, syndicats agricoles, institutions locales,...).
Coût de mise en œuvre de la Charte	Évalué à environ 700.000€ et un poste de chargé d'études
Financeurs	Agglo, Chambre d'agriculture du Loiret, Région Centre (phase de concertation) ; Europe (poste de chargé d'études) ; autres financeurs à venir dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.
Dispositif-cadre	SCOT et Agenda 21
Finalités du développement durable	-Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations -Épanouissement de tous les êtres humains -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Évaluation	Comité de suivi : Mise en œuvre de la charte et bilan de réalisation Comité de pilotage : Gouvernance générale et évaluation de la Charte
Singularité	« Charte d'agriculture urbaine »
Contacts	

Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50
------------------	---